



Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 20 décembre 2017

### ARRETE

**Article 1** : La commission d'expertise scientifique

**section CNU 05 : « Sciences économiques »**

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
AUBIN	Christian	Président	ANCELOT	Lydie	
BONNAL	Liliane		BERNELA	Bastien	1 <sup>er</sup> Vice-Président
OROS	Cornel		FERRU	Marie	
VAUBOURG	Anne-Gaël		POURROY	Marc	

**Article 2** : Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Sciences Economiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 21 décembre 2017  
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

